

Vendredi 10 décembre 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

#### OUVERTURE DE LA SESSION

M. l'Orateur donne à la Chambre lecture d'une communication qu'il a reçue du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que Son Excellence se rendrait à la salle des délibérations du Sénat, à trois heures de d'après-midi, aujourd'hui, pour ouvrir formellement la session du Parlement fédéral. Le major A. R. Thompson, huissier à verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle des délibérations de l'honorable Sénat.

En conséquence, les membres de la Chambre se rendent en corps à la salle du Sénat.

Là, l'honorable Rodolphe Lemieux, Orateur, dit:

Qu'il plaise à Votre Excellence:

La Chambre des communes m'a élu son Orateur, malgré mon insuffisance à remplir les importantes fonctions qui me sont assignées. Si, dans l'accomplissement de ces fonctions, je commettais jamais quelque erreur, je demande que la faute en soit imputée à moi-même et non aux Communes dont je suis le serviteur.

L'honorable président du Sénat dit alors:

Monsieur l'Orateur, j'ai reçu l'ordre de Son Excellence le Gouverneur général de vous assurer qu'il interprétera toujours de la manière la plus favorable vos paroles et vos actions.

Il plaît ensuite à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session du Parlement par le discours du trône.

Et les membres de la Chambre étant de retour.

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que les membres de la Chambre des communes se sont rendus dans la salle des séances du Sénat, et que j'ai informé Son Excellence que votre choix était tombé sur moi comme Orateur, et au nom des députés, j'ai réclamé les privilèges accordés d'ordinaire, que Son Excellence a bien voulu nous confirmer.

#### DEPOT D'UN PROJET DE LOI

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) présente un projet de loi (bill n° 1) intitulé: "Loi relative à la prestation du serment."

#### DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, les membres de la Chambre des communes s'étant rendus aujourd'hui dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de faire aux deux Chambres un discours dont j'ai eu

[Le très hon. Mackenzie King.]

soin, pour éviter toute méprise, de me procurer le texte qui est ainsi conçu:

Honorables Membres du Sénat:

Membres de la Chambre des communes:

Je désire en cette occasion vous assurer que j'éprouve un vif plaisir d'être associé avec vous dans les travaux importants que vous allez bientôt entreprendre à cette première session du Seizième Parlement du Canada, et de me prévaloir de votre appui et vos conseils pour l'accomplissement des devoirs que Sa Majesté le Roi m'a confiés lorsqu'il m'a nommé son représentant.

Encore une fois, nous avons raison d'être reconnaissants d'une abondante moisson et de la perspective d'une prospérité continue. Il est agréable de constater que, durant l'année, le commerce extérieur du Canada s'est sensiblement amélioré et l'immigration considérablement accrue.

La nécessité de pourvoir aux exigences immédiates des services publics m'a obligé de vous convoquer plus tôt qu'il n'aurait été autrement nécessaire. Afin de faire face aux besoins actuels et à ceux d'un avenir rapproché, afin de régulariser les dépenses déjà encourues, vous serez appelés à voter immédiatement les subsides nécessaires pour terminer l'exercice financier courant. L'on ne se propose pas d'entreprendre le travail ordinaire de la session avant la reprise des séances du parlement au début de la prochaine année.

Les propositions du gouvernement qui ont été adoptées à la dernière session, mais qui ne sont pas devenues lois, seront présentées de nouveau. Des amendements à la Loi des grains seront aussi soumis à vos délibérations.

Afin de disposer promptement des questions publiques en général, l'occasion vous sera donnée sans retard d'apporter quelques modifications aux règlements de la Chambre des communes.

Mon gouvernement n'a pas cessé de porter une attention spéciale au problème du combustible. Des mesures seront proposées afin de donner de l'aide aux établissements fondés pour la production du coke domestique provenant de la houille canadienne.

Le rapport de la commission nommée en vertu de la Loi des enquêtes, pour s'enquérir de la situation économique des Provinces maritimes, vous sera remis immédiatement, et vous serez invités à en étudier les recommandations. Les conclusions de ce rapport occupent maintenant l'attention de mon gouvernement. Une proposition de loi sera présentée pour les mettre à exécution.

La construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson a fait des progrès remarquables, et l'on a l'intention de continuer les travaux de cette voie ferrée aussi tôt que possible pendant l'année qui va bientôt commencer. Il a été résolu de confier l'examen du havre à un expert britannique faisant autorité sur les conditions produites par les marées et les estuaires sur les ports de mer.

La construction des embranchements du chemin de fer National-Canadien sur la base d'un programme défini de trois ans ayant donné entière satisfaction, cette méthode sera encore poursuivie afin de compléter l'expansion nécessaire des voies ferrées. Un autre programme de trois ans sera porté à votre attention.

Vous serez aussi appelés à approuver l'accord conclu avec les détenteurs de bons à perpétuité du Grand-Tronc-Pacifique.